

(1)

(N° 79.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1866.

Crédit spécial de fr. 22,393 10 c^s au Département des Finances (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. WAROCQUÉ.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a soumis aux délibérations de la Chambre un projet de loi ayant pour but d'ouvrir au Département des Finances un crédit spécial de fr. 22,393 10 c^s, pour complément du prix de rachat du péage de l'Escaut.

Toutes les sections se sont ralliées à ce projet, et la section centrale, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Messieurs, d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,

ARTHUR WAROCQUÉ.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 67.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. WAROCQUÉ, JULLIOT, MASCART, ORBAN, BOUVIER-EVENEPOEL et THIENPONT.
